



Informations

Installation d'un défibrillateur :

La commune de Fontanières s'est récemment dotée d'un défibrillateur. Il a été installé dans la cour de l'ancienne école, près de l'entrée de la salle polyvalente. Son emplacement est indiqué par des panneaux, de couleur verte, qui sont apposés sur le mur du bâtiment de la Mairie.

Une démonstration du défibrillateur a eu lieu le samedi 31 mai 2014 par Christian Chirade, Chef des Pompiers d'Evaux-les-Bains.

Le maire et ses conseillers remercient Michel Duron, représentant la Caisse locale de Groupama qui a subventionné cette acquisition à hauteur de 1.200 €, Christian Chirade, chef des pompiers d'Évaux, et la gendarmerie d'Évaux-les-Bains.



Plus de 40 000 personnes meurent chaque année en France d'un arrêt cardiaque et pourraient être sauvées avec des gestes simples.

Une personne est en arrêt cardio-respiratoire lorsqu'elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations, et qu'elle ne respire plus.

Un défibrillateur est très simple à utiliser, car tout est automatisé. Cet appareil est prévu pour être utilisé par un public non formé. Même si vous ne connaissez rien aux techniques de réanimation et à la défibrillation, vous êtes capable d'utiliser un DAE, l'appareil vous explique vocalement ce qu'il faut faire, étape par étape. Il suffit d'ouvrir l'appareil d'appuyer sur le bouton « ON » et d'écouter les instructions.

Une fois les électrodes en place, il analyse le rythme cardiaque de la victime et évalue si un choc doit être administré. Ce n'est pas vous qui décidez, c'est l'appareil. Si un choc a été envoyé, l'appareil peut vous demander de continuer les massages cardiaques et le bouche à bouche. Laissez les électrodes en place jusqu'à l'arrivée des secours, même si la victime a repris connaissance.

Cérémonie des vœux

Samedi 24 janvier, une cinquantaine de personnes étaient réunies à la salle polyvalente pour la première cérémonie des vœux.

Cette manifestation s'est déroulée dans le but de présenter le nouveau conseil municipal, de remercier toutes les personnes qui contribuent à la vie de Fontanières, et de présenter les réalisations effectuées en 2014 et les projets à venir.

Ce fut également l'occasion de se retrouver autour d'un pot de l'amitié, et de partager les galettes des rois gracieusement offertes par le comité des fêtes.

Une vraie réussite pour cette première cérémonie qui se renouvellera l'année prochaine.



Dénomination et numérotation des voies du bourg et des villages :

Pour une meilleure accessibilité, le conseil municipal a décidé de procéder à l'adressage des habitations du bourg et des villages. Cette démarche a été établie dans le cadre d'une convention de partenariat avec la direction du courrier du Limousin de la Poste..

En effet, l'adressage est d'abord un moyen pour une distribution efficace du courrier et colis par la Poste et entreprises privées, mais également de faciliter les interventions des services d'urgences (SAMU, Pompiers, médecins...), des services d'électricité, eau..., de permettre le développement des services à la personne.

Une commission de volontaires (Jacqueline Dumont, Maryse Breschard, Isabelle Novais, Brigitte Moissonneur, Régine Caillaud, Jacques Pinthon, Stéphane Busset, Jean-Pierre Vincendon, Jean-louis Perol, Daniel Saintemartine et Manuel Novais) s'est réunie afin de procéder aux choix de noms des rues et des plaques

Les agents techniques procèdent actuellement à la fixation de ces plaques.

La commune se charge de transmettre les nouvelles adresses aux services publics (impôts, ...), des cartons permettant le signalement du changement d'adresse aux services complémentaires seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres.

Travaux au logement de l'ancienne poste :

Après le départ des anciens locataires, il est paru nécessaire de réaliser des travaux de rénovation dans le but de pouvoir louer à nouveau le logement.

Plusieurs devis ont été réalisés auprès de diverses entreprises.

Les portes et fenêtres ont été remplacées, des travaux d'isolation et de plomberie ont également été effectués par les entreprises Benito, Daguet, et André.

Le logement devrait être occupé dès le début de l'été.

Modification des horaires de levée du courrier :

Depuis le 1 février 2015, par décision de la Poste, l'horaire de levée du courrier dans les boîtes aux lettres jaunes de la Poste est avancé à 12h

Fleurissement

A l'initiative de Bernard Vertadier, une commission de fleurissement a été créée afin d'embellir les endroits stratégiques de la commune dans un premier temps. Une équipe de bénévoles s'est créée afin de procéder aux plantations qui auront lieu au printemps et à l'automne.

L'entretien des massifs et l'arrosage seront donc assurés par cette nouvelle commission et financés par la commune qui apportera le budget nécessaire.

Passionnés de fleurs, de nature, vous aimez votre commune alors venez sans hésiter rejoindre les bénévoles du fleurissement.

Tablette numérique à l'agence postale communale

Depuis le 10 Juin 2015, une tablette tactile est mise gratuitement à la disposition des usagers de l'agence postale communale.

Ainsi, les clients peuvent se connecter aux différents services utiles de la vie courante, tels que les sites de La Poste (avec possibilité de suivre le courrier, consulter ses comptes, effectuer des virements...) ou ceux des services publics (sécurité sociale, pôle emploi, caisse d'allocations familiales, etc.). Cela leur permettra d'accéder à certains services uniquement disponibles sur Internet.



Travaux à l'église

Des travaux très importants sont programmés pour la restauration de notre église Notre Dame de la Route. Ils permettront d'une part une mise en sécurité de l'édifice et d'autre part une préservation de notre patrimoine.

Faut-il rappeler que déjà au XII^{ème} siècle une chapelle romane était dédiée à Notre Dame des Voyageurs.

Le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux suivants :

- Consolidation de l'abside
- Évacuation des eaux pluviales
- Mise aux normes de l'électricité

Ce vaste programme représente un coût substantiel dont l'estimatif s'élève à 164000€.

Ce montant représentant une lourde charge pour notre budget communal, nous avons décidé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription publique faisant appel au mécénat populaire.

Vos dons ouvriront droit aux dispositions fiscales dont bénéficient les organismes d'utilité publique, à savoir :

- Pour un particulier, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu, à concurrence de 66 % de son montant est dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Pour une entreprise, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 60 % dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires.

Par avance nous vous remercions de votre générosité citoyenne.

Transfert de Propriété de six pavillons sis à la Ganne

En 2014, le Conseil Municipal a cédé à la société DOM'AULIM avant le terme du bail (2017) la pleine propriété des six pavillons à l'exception de la voirie et de l'éclairage public.

Cette transaction a été effectuée au prix de la valeur de l'assiette foncière estimée par les Domaines, soit 23200€.

En contrepartie la société DOM'AULIM s'est engagée à réaliser des travaux importants de remise aux normes, notamment sur le plan thermique.

Téléthon



A l'initiative de Jean Bobet, les licenciés du club cycliste Creusois se sont retrouvés pour une randonnée à vélo. L'objectif était de récupérer l'argent de la vente de petits pains réalisées par certains commerçants et municipalités du canton d'Evaux-les-Bains.

Une réussite pour cette initiative puisque mille petits pains ont été vendus, permettant de récolter environ 700 € pour le Téléthon.

A Fontanières, les petits pains généreusement offerts par Mr et Mme Breton (Evaux-les-Bains) étaient en vente à la salle polyvalente où des bénévoles se sont mobilisés pour tenir une permanence. Ces petits pains ainsi que les crêpes confectionnées pour l'occasion ont rapporté 200 euros pour l'association.



Rappelons que l'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Le Téléthon : une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie. Elan de solidarité unique avec ses 5 millions de participants, le Téléthon donne à l'AFM-Téléthon les moyens de mener le combat contre la maladie.



Projets à l'étude

Une nouvelle vie pour les livres

Marie-Noëlle Dupoux, a émis l'idée d'une boîte à livres. Le principe est simple et gratuit : vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partagez-les ! Venez les déposer dans les boîtes à livres. Ils doivent simplement être en suffisamment bon état pour être lus (les Boîtes à livres ne sont pas des poubelles !). N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti ! Vous avez une envie de lecture ? Venez fouiller dans les Boîtes à livres. Et peut être un ouvrage vous séduira. Prenez-le, c'est gratuit et sans inscription. Lisez-le, gardez-le, offrez-le... ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans une boîte à livres.

Projet éolien

La société EOLE-RES (3ème exploitant éolien national), a identifié un site potentiel pour le développement d'un parc éolien sur les communes de Fontanières, Reterre, Saint Julien la Genête et Evaux-les-Bains. La zone d'étude se trouve entre Lonlevade et le village de Fontanières, selon une orientation Est-Ouest. Voir la carte.

Le site pourrait accueillir un projet de 5 éoliennes. Des études techniques, environnementales, paysagères et foncières sont en cours afin de déterminer la faisabilité du projet. Ces études se dérouleront jusqu'à la fin 2015. Les positions précises des éoliennes seront étudiées lors du 1^{er} trimestre de l'année 2016 et prendront en compte les résultats de toutes les études.

Le mât de mesures installé fin novembre 2014 au niveau du lieu-dit « Les Gravières » mesure 50 mètres de hauteur. Il est équipé de plusieurs instruments : anémomètre, thermomètre, baromètre, pluviomètre, girouette et enregistreur de l'activité des chauve-souris en altitude. Les premières analyses des mesures seront effectuées à l'automne 2015 et serviront notamment à définir les éoliennes les mieux adaptées au site.

EOLE-RES est régulièrement en contact avec les élus (Communes concernées et Communauté de Communes) afin d'assurer un bon niveau d'information sur l'avancement du projet. Des actions de communication seront organisées au fur et à mesure de l'année 2015. Si la faisabilité technique du projet était confirmée et qu'EOLE-RES déposait une demande d'autorisation pour construire et exploiter un parc éolien, une enquête publique d'1 mois sera organisée par la Préfecture, avec la mise à disposition du dossier complet, afin de prendre en compte les avis de la population. C'est le Préfet qui décidera ensuite de délivrer ou non l'autorisation pour le parc éolien.



Infos pratiques

Permanences des divers organismes à l'UTAS d'Auzances

Assistante Sociale de Secteur Centre d'exploitation Madame BOIREAU Emma, 84 Avenue de la République 23110 EVAUX-LES-BAINS	Mardi de 9h30 à 12h00 Prendre RDV à l'UTAS d'Auzances au 05.55.83.70.00
AGARDOM : Mme MOREAU	Tous les mardis de 9h00 à 12h00
CAF	3ème mardi du mois de 9h00 à 11h30 (08.10.25.23.10)
MSA	2ème et 4ème Jeudi du mois sur rdv uniquement 09.69.32.22.22
CLIC	1er Mercredi du mois le matin (05.55.62.45.82)

Permanences de la MSA

AUZANCES	Maison du Département et les	De 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 Les jeudis 17 et 24 février.
BOUSSAC	ex Centre social e	de 9 h à 12 h 30 et de 14h à 16 h 30 : les jeudis 17 et 24 février.
CHAMBON-SUR-VOUEIZE	Chambre d'agriculture, 1 Place de la Croix-Verte	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 les mercredis 16 et 23 février.
CHÉNÉRAILLES	Maison de la Culture, place du Champ-de-Foire	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 les lundis 14, 21 et 28 février

Con tacts. Auzances, Chambon-sur-Voueize et Felletin : Sylvie Hartman au 06 75 69 32 22. Bonnat, Bourganeuf et La Souterraine : Françoise Grandseigne au 06 07 39 73 15. Boussac et Chénérailles : Alain Dubanet au 06 75 63 64 55.



PERMANENCES DE LA CPAM DE LA CREUSE

2^e semestre 2015 (Septembre – Décembre)

			Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AUBUSSON	Centre social	Mardi de 14H00 à 17H00	8 - 22	13	10 - 24	8
BOURGANEUF	Maison des associations	Mercredi de 9H00 à 12H00	2 - 16	7	4 - 18	2 - 16
BOUSSAC	Mairie	Jeudi de 9H00 à 12H00	10 - 24	8	12 - 26	10

Brûlage à l'air libre :

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit de manière permanente le brûlage à l'air libre des ordures ménagères.

Le Règlement Sanitaire Départemental approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2004 interdit de manière permanente le brûlage à l'air libre des ordures ménagères (déchets ménagers et déchets assimilés, notamment ceux provenant des jardins et parcs).

Ces déchets, notamment d'origine végétale, ont vocation à être déposés dans les déchetteries.

Déchetterie d'Auzances

La déchetterie des Ets Trocellier est située Route de Mainsat à Auzances.

Les habitants se trouvant sur le territoire du SIVOM AUZANCES-BELLEGARDE ont un accès gratuit à cette déchetterie. Ils doivent se munir d'un justificatif de domicile. (quittance EDF, eau, téléphone...)

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) :

à Du mardi au vendredi : 9h-12h/14h-17h - et le samedi : de 9h à 17h

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre) :

à Du mardi au vendredi : 9h-12h/14h-18h et le samedi : de 9h à 17h30

La déchetterie est fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Ce qui doit être déposé :

- Objets encombrants, ferraille, gravats
- Les huiles, plastique/ verre / papier
- Déchets verts (provenant de jardinage...)
- Les lampes d'éclairage (ampoules, néons ... à l'exception des ampoules à filament et des ampoules halogènes),
- Les pneus de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4, tous terrains, motos, scooters, trials, cross, etc ...
- Les D.A.S.R.I (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), c'est-à-dire, tous les objets piquants, coupants et tranchants tels que les seringues, les aiguilles, les lames ... afin d'éviter à vos proches et au personnel de la collecte et de tri, tous risques de blessures ou d'infection (hépatites B ou C, VIH...).

Des boîtes sont disponibles gratuitement aux établissements Trocellier et dans les pharmacies se trouvant sur le territoire du SIVOM.

Veuillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

« « « Prévention des maladies vectorielles à tiques :

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos, au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever : ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie.

Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables.

Conseil utile : notez la date de la piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, soutient et conseille les malades.

Mairie - Secrétariat

Mairie de Fontanières

Le Bourg

23110 Fontanières

Tél : 05.55.82.34.28

Fax : 05.55.82.33.78

Courriel : mairiedefontanieres@wanadoo.fr

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h.

Borne Internet

La borne internet est mise à disposition du public gratuitement aux jours et heures d'ouverture de la mairie sur rendez-vous.

La consultation est limitée à 30 minutes par personne et par semaine, les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés de leurs parents.

SITE INTERNET

www.fontanieres.canalblog.com

Suivez l'actualité de Fontanières, les manifestations, la vie des associations, les démarches administratives, des informations pratiques...

Vous pouvez intervenir en laissant des commentaires, ou passer des annonces en vous adressant à la mairie.



Agence Postale Communale

Située dans les locaux de la Mairie

Tél : 05.55.65.81.38 / 05.55.82.34.28

Lundi, Mercredi et Jeudi : 9 h - 12 h

Mardi : 9h - 12h30

Vendredi : 8h30 -12h

La boîte aux lettres extérieure est relevée à 12h

Prestations :

Courrier et colis

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés (*hors objets sous-contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée*)
- Retrait des lettres et colis en instance
- Services de proximité (*contrat de réexpédition du courrier, abonnement mobilité et prêt-à-Poster de réexpédition*)

Services financiers

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Epargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours glissants.
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 350 € par opération.

Transmission au bureau centre

- Versement d'espèces sur ccp et compte épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours glissants
- Demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350€ par périodes de 7 jours glissants
- Demandes de services liées au CCP

Autres produits

- Vente de recharge mobile prépayée " La poste mobile". (*voir conditions en agence*)

Tout service financier sera effectué uniquement par le titulaire, représentant légal ou mandataire du compte, et avec un justificatif de compte (chéquier pour les CCP) , ainsi que d'une pièce d'identité valide.



État civil de Mai 2013 à Décembre 2014



Naissance

Ethan HADIOUCHE né le 22 Août 2013

Charlie STEINER né le 24 Février 2013



Mariage

Angélique BUSSET et Christophe MADELAINE le 27 Juillet 2013

Sandrine BOURLIOUX et Christophe VIGNERESSE le 3 Août 2013

Stéphanie NOVAIS et Fabien DIONNET le 23 Août 2014



Décès

Jean-Paul FALCY le 4 Septembre 2013

Simonne BRICOUT le 11 Juin 2014

Huguette FOURNIER le 19 Novembre 2014



Les nouveaux arrivants

Mr AUCLAIR Olivier ► *Salvert*

Mme LAURENT et ses enfants ► *Le Bourg*

Mr et Mme MONNIER ► *Le Bourg*